



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE JORAT-MENTHUE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019
(Villars-Tiercelin, Riond-Bosson)

Le Président Frédy-Daniel Grossen ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'assemblée et de la Municipalité. Il salue également la présence de Madame Clémence Grognuz, boursière.

Il excuse les absences de Monsieur Claude Racine, municipal, et Madame Dany Schaer, journaliste.

00. Ouverture de la séance

La secrétaire procède à l'appel : 45 conseillers sont présents, 3 sont excusés et 2 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant les documents reçus et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

01. Procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019

Le procès-verbal du 7 octobre 2019 ne suscite aucune remarque, il est adopté à la majorité avec une abstention.

02. Communications du président

Le Président fait part qu'il n'a pas reçu de demande suite à son courriel concernant la possibilité de modifier le nombre de Conseillers-ères au Conseil communal.

De plus, il ajoute qu'il est dans l'attente de la liste de présences concernant la commission qui s'est occupée du préavis lié à l'arrêt de bus de Montaubion-Chardonney.

Jean-François Jatton informe qu'il la transmettra à la boursière au plus vite.

03. Communications de la Municipalité

Didier Schmid, municipal, relate un état de situation relatif aux travaux en cours :

Routes de Villars-Tiercelin : les travaux de réfection ont été interrompus sur la période d'hiver et reprendront en avril 2020. La 2^{ème} partie pourra commencer et le tapis final se fera durant l'été ou l'automne prochain.

Arrêt de bus de Montaubion-Chardonney : des carottages supplémentaires ont dû être effectués, une participation financière a été annoncée par le Voyer et la Commune a enfin reçu le permis de construire. Les travaux sont prévus pendant les prochaines vacances d'été.

Collège de Peney-le-Jorat : les travaux sont terminés et 4 appartements sont loués. Il reste encore le plus grand à louer.

Conduites d'eau potable du secteur Emetteur : des tests ont été effectués au niveau sanitaire et les conduites ont été mises en service ces derniers jours.

Enveloppe thermique de la villa de l'Emetteur : la toiture est bientôt terminée et l'enveloppe thermique avance bien aussi, toutefois, les entreprises sont tributaire de la météo concernant la pose des panneaux.

Emetteur mise à l'enquête partie Nord et chauffage : la mise à l'enquête est terminée et la prochaine phase sera les demandes d'offres.

Giuseppe Greco, municipal, donne différentes informations relatives au « Centre sportif à Villars-Tiercelin » :

Il fait part des remarques des utilisateurs de ce terrain et au moyen de photos montre les détériorations et l'affaissement du revêtement dus aux trous de taupes et de sangliers et à l'usure normale. Aussi au moyen de cartes, il désigne les différentes zones qui bordent ce terrain.

Il explique qu'actuellement il y a 2 mètres de différence d'altitude dans la longueur du terrain, ça se voit et c'est dangereux. Dès lors, une réfection doit être envisagée. Il existe deux solutions, l'une serait de mettre aux normes le terrain, en créant un terrain homologué très coûteux mais subventionné. Il faudra négocier avec le service forêt ainsi qu'avec l'ASF tout en sachant que ce processus sera long, fastidieux et sans garantie. Ou bien, l'autre solution serait d'effectuer des travaux d'entretien en éliminant les trous, corrigeant le dénivelé, améliorant la pénétration de l'eau et la pose d'un nouveau gazon, pour un coût modéré mais pas subventionné.

Monsieur Greco conclut en informant qu'il présentera lors du prochain Conseil un préavis pour la 2^{ème} solution.

04. Préavis 33-2019 Budget 2020

La Municipalité n'a rien à ajouter.

Le rapport de la commission des finances est lu par Marc Ducret, rapporteur.

Le Président demande s'il y a des remarques générales sur le document. Ce n'est pas le cas, puis sur le préavis, ce n'est pas le cas non plus.

Jean-Paul Cavin souhaite entendre la Municipalité sur l'information concernant le montant de CHF 20'000.00 qui est inscrit pour des frais d'étude dévolu à la réalisation d'un avant-projet de construction d'une grande salle à Peney-le-Jorat.

Premièrement, il rappelle que le statut de cette parcelle a été évoqué à maintes reprises dans le cadre des travaux de la commission thématique qui travaille avec la Municipalité sur le PGA et qu'effectivement, cette zone d'utilité publique pourrait être remise en question s'il n'y a aucun projet précis à faire valoir.

Toutefois, Monsieur Cavin s'étonne que la commission n'ait pas été informée de ce projet vu la récente rencontre d'il y a 15 jours. Sur le fond, c'est-à-dire selon le rapport de la commission des finances, il s'agit de garantir le maintien de cette parcelle en zone utilité publique, mais, Monsieur Cavin émet un doute quant au fait de mettre CHF 20'000.00 pour un projet qui ne se réalisera peut-être jamais et cela juste pour maintenir le terrain. Il soulève que si réellement le besoin se fait sentir, des questions préalables devraient se poser avant l'octroi d'un mandat (étude générale des salles et des besoins dans la Commune).

Line Gavillet, Syndique, répond que c'est justement pour répondre à ces questions que la Municipalité a mis un montant pour une étude ; une étude complète serait beaucoup plus chère.

Vincent Aubert s'est réuni avec la commission urbanisme. Il ne connaissait pas la proposition, mais la trouve bien. Cette enveloppe de CHF 20'000.00 a pour but de réussir à maintenir ce terrain en zone d'utilité publique, c'est le seul moyen pour le sauvegarder. Selon lui, il faut plus le voir comme une vision d'investissement futur.

David Schertenleib demande à Monsieur Aubert s'il faudra renouveler chaque année ce montant de CHF 20'000.00.

Vincent Aubert s'excuse s'il a mal été compris et reformule en expliquant que c'est pour préparer un dossier pour démontrer la volonté de la Commune. Une fois le terrain reconnu, c'est définitif. En conséquence cette somme ne sera utilisée qu'une seule fois.

Jean-Marc Hermans fait part qu'il y a des erreurs de dates sur le page 1 du préavis ; il s'agit de la séance du 9 décembre 2019 au lieu de 2018 et du budget pour l'année 2020 au lieu de 2019.

La Municipalité en prend note.

Le Président passe à l'examen du budget point par point.

Poste « 4611.301.10 Traitement du personnel » Laurence Pralong demande pourquoi le montant est passé de CHF 10'000.00 à CHF 1000.00.

La Syndique remercie pour cette judicieuse question et informe que ce montant se retrouve sous le poste « 4611.390.10 Imputation salaires et charges du personnel ». Effectivement, cela découle du fait que Monsieur Cornu a démissionné de son poste de responsable de la STEP et que ce poste a été repris par les employés communaux.

Le Président demande s'il y a des questions sur l'ensemble du budget. Ce n'est pas le cas.

Le Président met le préavis municipal 33-2019 au vote.

Le Budget 2020 :

Charges :	CHF 7'328'840.00
Revenu :	CHF 7'141'710.00
Excédent de charges de	CHF 187'130.00

est adopté à la majorité, avec une 1 abstention.

Le Président demande s'il y a des questions sur le plan des dépenses d'investissements. Ce n'est pas le cas.

05. Communications (2^e partie)

Le Président annonce à l'assemblée que la séance du Conseil communal du mois de juin aura lieu à la salle du Grand Conseil à Lausanne et qu'elle sera suivie par un apéritif dînatoire, dans la buvette du Grand Conseil. Il informe qu'une visite des lieux aura lieu en préambule de la séance pour quelques membres vu que ce n'est pas possible d'accueillir tout le monde. Une information sera communiquée en temps voulu.

Les dates des prochains Conseils sont communiquées : 30 mars 2020 « Préavis terrain sportif Villars-Tiercelin », 17 juin 2020 à la salle du Grand Conseil à Lausanne « Comptes 2019 », 5 octobre 2020 « Arrêté d'imposition » et le 30 novembre 2020 « Budget 2021 ».

Giuseppe Greco, municipal, rappelle que la Commune est au comité de direction de l'ACISO « Association du centre intercommunal de Santé l'Oasis » et que cette association gère l'EMS l'Oasis à Moudon et qu'elle est à l'origine du projet public de la Maison de la Santé de Moudon.

Au moyen de plans, Monsieur Greco montre le bâtiment de la Maison de Santé qui entrera en fonction dès le printemps prochain ; il sera occupé par : le Centre médico-social (CMS), l'hôpital intercantonal de la Broye, le centre d'accueil temporaire (CAT) et des cabinets de physiothérapie.

Concernant le centre d'accueil temporaire, il explique qu'il s'adressera aux personnes âgées désirant rester le plus longtemps possible à domicile ; ce lieu permettra également de lutter contre la solitude et l'isolement, améliorera la qualité de vie des personnes âgées. Ouverture prévue au printemps 2020.

Line Gavillet, Syndique, donne les informations suivantes :

Qualité de l'eau : pour faire suite à l'information sur la présence de « Chlorothalonil » dans l'eau potable, la Syndique rassure en informant qu'actuellement, l'approvisionnement de toutes les Communes membres de l'AIEHJ répond aux normes de qualité en vigueur.

Le Cadratin : accueillera une nouvelle exposition du 4 décembre 2019 au 28 mars 2020, sur les livres de Peter Knapp.

Etat de situation du territoire urbanisé suite à la rencontre avec le SDT : le 14 octobre la Municipalité a rencontré le représentant du SDT et un retour a été donné par rapport à la proposition qui avait été faite en vue de la préparation du PGA. Madame la Syndique relate le procès-verbal de 9 pages de la séance qui vient de leur parvenir : la marge de manœuvre pour la Commune pour maintenir le terrain constructible est très petite, le SDT applique la LAT à la lettre et selon leur calcul la Commune est surdimensionnée. Elle conclut en disant que cela va vraiment être très difficile.

Rencontre avec la commission PGA : la Municipalité a rencontré la commission afin de leur exposer la situation. La Municipalité se rend bien compte que si elle respecte le cadre légal selon les directives du SDT elle se prépare à un refus légitime du Conseil communal et puis si la Municipalité applique un peu de bon sens en maintenant des zones constructibles, c'est le SDT qui va probablement refuser. En conclusion, quoi que la Municipalité fasse cela sera compliqué.

Elaboration du règlement PGA : avec cette minime marge de manœuvre, la Municipalité a entamé la rédaction des règlements PGA et de la Police des constructions, qui sera poursuivie en 2020, afin qu'au début du mois d'octobre le tout puisse être envoyé à l'examen préalable, mise à l'enquête mars 2021, et décision du Conseil septembre 2021. Simultanément la Municipalité va réétudier, en plus du projet de la grande salle, le projet datant de 2015 concernant la réfection de la grande salle de Villars-Mendraz.

Plaquette des 10 ans du district : la Préfecture du district d'Echallens a élaboré une plaquette. Chaque Commune a édité un texte, un exemplaire de cette plaquette est remise à chaque Conseiller-ère.

Madame la Syndique profite de cette fin d'année pour remercier l'ensemble des membres du Conseil communal, les membres des commissions, les rapporteurs, le Président et le bureau du Conseil, les secrétaires, la boursière et l'ensemble de ses collègues municipaux. Elle souhaite de belles fêtes et ses meilleurs vœux.

06. Divers et propositions individuelles

Personne ne demande la parole.

Le Président lève la séance à 21h00.

Le Président :

Frédy-Daniel Grossen

La secrétaire :

Lyvia Schertenleib